

Trophée Open de France Règlement de l'épreuve

Organisation

L'épreuve est organisée en simultané en deux séances de 24-26 donnes les 7 et 11 juin 2019 à partir de 19h00.

Elle est réservée aux joueurs licenciés à la FFB.

Les horaires sont fixés par les comités dans les plages suivant :

- Les séances doivent débuter entre 19h00 et 20h30 ;

Les inscriptions se font sur l'espace licencié du site de la FFB (Compétitions / FFB : Trophée Open de France puis cliquer sur « Inscription ») [Lien direct](#).

Les droits d'engagement sont de 25€ par joueur pour les deux séances. (Junior – Cadet = 0€).

15€ par paire seront conservés par le comité pour couvrir les frais d'organisation.

Une dotation en PE et en PP exceptionnelle !

Au niveau de chaque comité (tous centres confondus) :

- 30 PP seront attribués à chaque joueur de la première paire du classement général. Les 2/3 des participants recevront des PPs.

Au niveau National :

- Classement scratch doté en PP, les vainqueurs gagneront en plus de la dotation au niveau du Comité 20 PP ; 10% des paires seront dotées au niveau national.
- Classement handicap : tous les joueurs recevront des PEs.

Aucune attribution de bonus PP et/ou PE ni PE pour PP.

Des invitations pour participer au 3^{ème} Open de France organisé du 1^{er} au 3 novembre 2019 à Saint-Cloud.

Les joueurs des 50 premières paires au classement scratch national et des 50 premières paires au classement handicap national gagneront une invitation nominative pour participer au 3^{ème} Open de France.